

Règlement du Trail du Contrebandier - 24 juin 2018

ART.1

Le Trail du Contrebandier de type Trail assimilable aux épreuves de courses en montagne organisée par Le Club Oxygène avec l'accord de la commission des courses hors stade du Comité d'Athlétisme de l'Isère.

Nombre de dossards limité à 500 soit 250 sur le 9 km et 250 sur le 21 km.

ART.2 – INSCRIPTIONS et RETRAIT DES DOSSARD de 7h30 à 8h30

Lieu : Salle Jean Doucet Stade de la Daleure 38590 Saint Etienne de saint Geoirs

- 9 km : 8€ + frais d'inscription en ligne et 10 euros sur place

- 21 km : 10€ + frais d'inscription en ligne et 14euros sur place

En ligne : <http://chronospheres.fr/>

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Inscription pour la marche de 7h30 à 9h30. Dernier départ marcheurs : 9h30.

Marche 9km et 21km en sens inverse des deux Trail

Randonnée 9km : 5euros et 21km : 8 euros

ART.2 - DATE ET HORAIRE DE DÉPART

Départ le dimanche 24 juin 2018 à 9h pour le 21km.

Départ le dimanche 24 juin 2018 à 9h30 pour le 9km.

Départ devant la Hall rue Octave Chenavas à Saint Etienne de saint Geoirs

ART.3 - DISTANCES

9km : 180m de D+

21km : 650m de D+

Marche de 9km et 21km en contresens du parcours de course à pied

ART.4 - CONDITIONS D'ADMISSION

9km : à partir de la catégorie JUNIORS

21km : à partir de la catégorie ESPOIRS

L'inscription ne sera validée par l'organisateur que sur présentation d'une licence sportive autorisant la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition (FFA, FFTRI, FFCO, Pass) ou d'un certificat de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datés de **moins d'un an** le jour de la course.

Aucune autre licence ne sera acceptée

ART.5 - DÉPART ET ARRIVÉE

Départ : Grande Rue Octave Chenavas, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs

Arrivée : Stade de la Daleure, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs

ART.6 - BARRIÈRES HORAIRES

- Pas de barrières horaires sur le 9km et le 21km

ART.7 - RAVITAILLEMENTS – RESTAURATION

9km : 1 ravito complet solide, liquide (5ème km lieu dit les moilles)

21km : 1 ravito complet solide, liquide (5ème km lieu dit les moilles) (et 1 ravito complet solide, liquide (11ème km – camp de César).

ART.8 - ÉQUIPEMENT

Un équipement adapté aux conditions climatiques ainsi que des réserves d'eau et alimentaires sont fortement conseillées.

La réserve d'eau est obligatoire sur le 9 et le 21km.

ART.9 - ASSISTANCE - ABANDONS

L'assistance est assurée par des médecins et des secouristes. Chaque participant se doit de signaler aux membres de l'assistance médicale présents sur le parcours un coureur en détresse. Le médecin et les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical important.

Les coureurs s'inscrivant au Trail du Contrebandier se sont assurés qu'ils ont le niveau pour parcourir la distance choisie dans sa totalité; les cas de rapatriements assurés par les organisateurs seront exceptionnels et uniquement sur avis du médecin. Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation.

ART.10 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Des poubelles seront à la disposition des coureurs à chaque point d'eau et ravitaillement. Tout participant surpris à jeter des papiers et autres déchets sur le parcours sera disqualifié ; il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

ART.11 - RÉCOMPENSES

Cadeau au retrait des dossards pour tous les participants.

Récompenses : 9 et 21 km = 3 premiers H et 3 premiers F au scratch + premier de chaque catégorie H et F sans cumul.

+ des dossards gagnants seront tiré au sort

+ un challenge entreprise sera organisé

ART.12 - SIGNALISATION ET CONTRÔLES

Les coureurs trouveront sur le parcours une signalisation verticale (panneaux, rubalise) et horizontale (flèches). Des contrôles seront effectués à un ou plusieurs points. Les participants s'engagent à respecter le parcours dans sa totalité.

ART.13 - ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance mais chaque coureur devra être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante du concurrent.

ART.15 - PROCLAMATION DES RÉSULTATS ET REMISE DES RÉCOMPENSES

Scratch et catégories : pour le 9 km à partir de 11h30 ; pour le 21 km à partir de 11h30

ART.16 - DROIT À L'IMAGE & INFORMATIQUE

En s'inscrivant au Trail du Contrebandier, les coureurs abandonnent leur droit à l'image au club Oxygène et autorisent celle-ci à utiliser toutes les images qu'elle prendra lors de la course.